

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

DU 26 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2020

**Vous allez élire vos représentants au
Comité Technique au sein de MTPM
qui désignerons vos représentants au CHSCT**

**Agents de la Métropole, votre avenir est entre vos mains,
Un choix qui vous engage tous jusqu'en 2022
Voici notre liste pour vous représenter :**

M Petyt Grégory

M Duclos Johnny

Mme Martin Patricia

M Bauer Kevin

M Betz Eric

Mme Lecreux Florence

M Truchet Pascal

M Blasco Vincent

M Salomon Patrice

M Juan Alain

Mme Campana Sophie

Mme Picon Marie-Ange

Mme Boulahia Fatima

Mme Granet Dominique

Mme Porre Céline

Mme Chon-Sen Marie

M Soule-Susbielles Franck

M Scullini Marc

M Cauro Grégory

M Girard Sylvain

M Délobal Dominique

M Lanteri Florian

M Poli Eric

M Allain Guerault

**POUR UN SYNDICALISME
LIBRE ET INDEPENDANT**

VOTEZ ET FAITES VOTER

**Syndicat Autonome
de la
Fonction Publique Territoriale**

Le seul syndicat qui puisse se prévaloir

Le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (SAFPT) au sein de MTPM est différent des autres Syndicats :

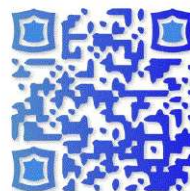
- Une nouvelle équipe jeune, dynamique et expérimenté
- Liberté de penser et de s'exprimer
- Indépendance face au Pouvoir Politique ou Hiérarchique
- Aucune subvention de l'Etat

Pourquoi choisir le SAFPT ?

- Choisir le SAFPT, c'est choisir une organisation syndicale qui se veut novatrice et qui travaille dans un souci permanent de confiance, de discussion et de négociation.
- Son objectif : **CONSTRUIRE** et non **DETRUIRE**
- Choisir le SAFPT, c'est rejoindre des représentants syndicaux, libres et indépendants, conscients de leurs devoirs envers vous et qui pratiquent un syndicalisme au seul service des agents et non des intérêts particuliers
- Choisir le SAFPT, c'est rejoindre le seul Syndicat **AUTONOME** qui puisse revendiquer cette **Autonomie** dans le plein sens du mot

Du 26 Novembre au 3 Décembre, ne vous trompez pas d'« Autonome ».

**En votant pour les listes présentées par
LE SYNDICAT AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
Vous voterez pour des candidats réellement
Libres et Indépendants,
Conscients de leurs devoirs envers vous.**



ATTENTION : Chaque électeur ne peut voter que pour une liste complète, sans radiation ni panachage, et sans modification de l'ordre des candidats